

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
M. Bodin

ARTICLE 39

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« en utilisant, dans la mesure du possible, les techniques de confortement par des techniques végétales désignées par le terme « génie végétal ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article 39 pour introduire la référence à l'utilisation de techniques de confortement par les végétaux (génie végétal).

Le génie végétal rassemble les techniques mettant en œuvre des végétaux pour le confortement de berges et de rives telles que l'ensemencement, l'enherbement, les plantations de saules, le fascinage, le tressage de saules...

Ces techniques présentent de nombreux avantages :

– Elles ont prouvé leur efficacité dans la stabilisation de berges grâce au système racinaire des plantes ;

– Les ouvrages réalisés offrent une bonne résistance aux forces du courant et permettent ainsi une bonne dissipation de l'énergie des courants, en particulier en cas de crue ;

– Ils présentent une très bonne qualité de l'intégration paysagère ;

– Ils ne nécessitent pas une intervention systématique d'engins lourds ;

– Ils permettent le maintien d'une grande diversité d'habitats pour la faune ;

– Ils permettent le maintien d'un ombrage favorisant la vie aquatique.

– En outre, les végétaux apportent de nombreuses contributions à l'amélioration de l'environnement :

– en terme d'amélioration de la qualité de l'air grâce à leur capacité à humidifier l'air et à fixer les particules fines et certains polluants ;

– en terme de captation des gaz à effet de serre par le processus naturel de photosynthèse qui permet aux végétaux de fixer du CO₂ tout en libérant de l'oxygène ;

– en terme de régulation de la température intérieure des bâtiments situés à proximité et donc de réduction de la consommation d'énergie par le chauffage ou la climatisation ;

– en terme de santé publique grâce à l'action positive du végétal sur la santé physique et psychique des individus. Des études ont ainsi montré que l'accès à un lieu végétalisé induit directement un rééquilibrage du rythme cardiaque et de la tension artérielle et diminue le stress (Ulrich et Simon, 1986) ;

– en terme d'introduction et de préservation de la biodiversité en ville ;

– en terme de réduction des nuisances sonores car les surfaces végétales absorbent les sons alors que les surfaces minérales les réfléchissent et les amplifient.

Au vu de ces éléments, le végétal participe pleinement à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement en terme de prévention des risques pour l'environnement et la santé de mais aussi de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité. Il convient donc d'encourager les techniques mettant en œuvre le végétal telles que le génie végétal dans la lutte contre les inondations.